

**Additif au compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2012 :  
questions diverses.**

M. Patu demande si les embauches du personnel de la CCBB sont discutées au préalable par le Conseil Communautaire et surtout s'il n'y a pas de double emploi avec les embauches des communes membres.

M. le Maire répond que tout recrutement est débattu par le bureau puis par les membres du Conseil Communautaire.

Au sujet des doublons avec les communes, M. Fennas répond qu'il n'y en a pas et cite en exemple le Relais-Assistance-Maternelle (RAM), le PIJ (Point Information Jeunesse). Mme Charbois évoque le portage des repas à domicile et le Maire cite le service culturel et indique qu'aucun de ces services n'a d'équivalent dans la globalité des communes de la CCBB.